

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

#### Arrêté du 26 décembre 2024 fixant pour 2025 le taux de revalorisation de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation

NOR : TSSD2435198A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargée du travail et de l'emploi, et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code du travail, notamment son article R. 6323,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Pour l'année 2025, la participation mentionnée au I de l'article L. 6323-4 est fixée à la somme forfaitaire de cent deux euros et vingt-trois centimes.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 décembre 2024.

*La ministre du travail, de la santé,  
des solidarités et des familles,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle par intérim,  
F. MASI*

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous directrice  
de la sixième sous-direction  
de la direction du budget,*

O. DUFREIX

*La ministre auprès de la ministre du travail,  
de la santé, des solidarités et des familles,  
chargée du travail et de l'emploi,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle par intérim,  
F. MASI*

*La ministre auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargée des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous directrice  
de la sixième sous-direction  
de la direction du budget,*

O. DUFREIX